

<https://college-verrazane.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article210>



Classe d'accueil pour les élèves allophones

- PRESENTATION - AIDES AUX ELEVES ET AUX FAMILLES - UPE2A -

Date de mise en ligne : mardi 7 février 2017

Copyright © Collège Jean de Verrazane - Tous droits réservés

1. Présentation du dispositif

L'Unité pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) accueille des élèves non francophones qui arrivent de multiples pays. Dès leur arrivée, ils sont inscrits et inclus dans une classe du collège, où ils suivent quelques cours en parallèle de 12 à 15 heures de français langue seconde (FLS) en UPE2A.

L'objectif est d'acquérir une maîtrise suffisante du français, langue seconde, pour pouvoir être, l'année suivante, totalement inclus en classe ordinaire.

Le collège Verrazane est pôle d'accueil pour les collèges du secteur de Champagne-au-Mont-d'Or, Lentilly, Ste-Foy-lès-Lyon, Jean Perrin et Schoelcher (Lyon 9e).

A l'issue de l'année de leur prise en charge en UPE2A, les élèves regagnent leur collège de secteur.

2. Une inclusion progressive en classe ordinaire

Les EANA sont, dès leur arrivée, inscrits en classe ordinaire, dans un niveau qui correspond à la classe d'âge et aux potentialités de chaque élève. Suite aux tests de positionnement (réalisés à leur arrivée en langue maternelle, maths et français), l'enseignante de FLS conçoit pour chacun un emploi du temps aménagé individualisé en fonction de leur niveau de français. Ils suivent quelques cours dans leur classe : généralement arts plastiques, éducation musicale, EPS, langue vivante (en particulier les élèves lusophones). Les autres cours sont remplacés par des cours de FLS. Ils bénéficient en outre de 2 h de maths (Maths CLA) spécialement allouées -1h pour les 6e-5e et 1h pour les 4e-3e-, avec possibilité de cumuler ces 2h avec l'horaire de maths classique ou de s'y substituer.

Au fur et à mesure de leurs progrès, et en concertation avec l'équipe éducative, les EANA sont inclus dans davantage de matières.

3. Le DELF

Au terme de l'année scolaire, tous les élèves sont présentés à l'examen national du DELF (Diplôme d'Etude de la Langue Française) pour valider les paliers A1, A2 ou B1 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, outil de référence pour tous les professeurs de langues vivantes de l'Union Européenne).